



République française



Mercredi 23 mai 2018

DOSSIER DE PRESSE

Distribué en conférence de presse

Thierry SANTA, le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, est entouré des partenaires de l'enseignement : représentants du Vice-Rectorat, de la DDEC et de l'ASEE.

CONGRES DES JEUNES - DEUXIEME MANDATURE

Troisième séance – Samedi 26 mai 2018 de 8h à 14h30

Le Congrès des Jeunes (CDJ) du samedi 26 mai 2018 réunit pour la troisième fois la cinquantaine de Conseillers de la jeunesse calédonienne de la deuxième mandature (2017 et 2018).

Elus l'an dernier comme représentants de leurs établissements parmi les classes de Seconde et de Première de tous les lycées, publics et privés, des trois provinces calédoniennes, ils sont cette année en classe de Première et de Terminale et siègent pour la seconde année de leur mandat.

Une séance de travail en commissions intense, les travaux devront être finalisés avant la fin de l'année.

A l'installation de leur mandature le 13 mai 2017, les actuels Conseillers de la jeunesse calédonienne ont choisi de prioriser un thème concret pour chacune de leurs commissions.

Samedi, le travail se poursuit. Il devra être finalisé pour la séance de clôture de la mandature, à la fin de l'année.

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc

Rappel des axes de travail engagés dans les six commissions du CDJ :

- Commission de la santé et de l'action sociale : Comment diminuer les conduites addictives auprès des jeunes (cannabis, alcool, cigarette) ?
- Commission avenir : Comment réaliser une vidéo pour informer la jeunesse calédonienne sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ?
- Commission éducation : Proposer des solutions pour lutter contre le décrochage scolaire.
- Commission contre les violences : Etablir un guide du respect mutuel pour prévenir les violences.
- Commission de l'environnement : Comment développer des secteurs d'activités économiques alternatifs ?
- Commission des loisirs : Comment rééquilibrer la carte des équipements culturels en Nouvelle-Calédonie ?

Pour cette nouvelle séance de travail qui vise à approfondir les travaux engagés en commissions lors de leur précédente séance de travail du 30 septembre 2017, le suivi journalistique est autorisé sur l'ensemble de la journée.

8h-9h : plénière dans l'hémicycle (séance publique) : Ouverture de la journée

9h15-11h30 : travail en commissions (images autorisées seulement)

11h45-13h : déjeuner (interviews possibles)

13h-14h30 : plénière dans l'hémicycle (séance publique) : restitution et adoption des travaux des commissions

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc

Les travaux de la séance du 26 mai 2018

Commission de la santé et de l'action sociale

- Comment diminuer les conduites addictives auprès des jeunes (cannabis, alcool, tabac) :
Elaborer une campagne de sensibilisation, outils à l'appui (flyer, slogan, plan de diffusion)

Commission avenir :

- Projection du film Avenir institutionnel réalisé et organiser sa diffusion.
- Travail sur la thématique « Quelle est notre vision de notre future organisation et de notre destin commun pour l'Après-référendum ? » (projet d'article)

Commission éducation :

- Proposer des solutions pour lutter contre le décrochage scolaire : Elaborer une campagne de sensibilisation sur les risques du décrochage scolaire, outils à l'appui (affiche, message, plan de diffusion)

Commission contre les violences :

- Etablir un guide du respect mutuel : finaliser le livret de prévention

Commission de l'environnement :

- Comment soutenir la diversification du secteur agricole calédonien ? : Elaboration d'un vœu de projet de loi, écriture d'une proposition de charte éthique
- Piste de réflexion supplémentaire : bannir l'usage du plastique à la vente (poches plastiques, pailles, verres...)

Commission des loisirs :

- Comment gommer les disparités sur l'ensemble du territoire en matière d'accès aux loisirs ? : Faire un constat des structures socio-culturelles/sportives/de loisirs manquantes dans les provinces/communes et concrétiser la rédaction d'un vœu à adresser aux collectivités concernées.



RAPPEL

Le Congrès des Jeunes de la Nouvelle-Calédonie, les fondamentaux

Constitué de 56 élèves issus de tous les lycées de la Nouvelle-Calédonie (de tous les enseignements, des 3 provinces), le Congrès des jeunes a été mis en œuvre en 2015, en partenariat avec le Vice-Rectorat, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique.

▪ **Un Congrès des jeunes, depuis quand ?**

La première mandature du Congrès des jeunes s'est déroulée entre 2015 et 2016. La deuxième mandature (2017 et 2018) s'est ouverte avec la séance d'installation du 13 mai 2017.

Les Conseillers pour la jeunesse calédonienne siègent désormais pour deux années pleines, le temps nécessaire pour approfondir le travail en commission et siéger 4 fois en séance plénière.

Seconde nouveauté avec cette deuxième mandature: les élus du CDJ sont issus des classes de Seconde et de Première des lycées de Nouvelle-Calédonie à l'installation de la mandature.

▪ **Un Congrès des jeunes, pourquoi ?**

A l'instar du Parlement des enfants, la section Jeunes de l'Assemblée nationale, le Congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie est une assemblée qui permet aux jeunes Calédoniens de s'initier et de s'approprier pleinement le système démocratique.

Les objectifs de ce Congrès sont multiples : permettre aux jeunes élus de découvrir et de mieux s'approprier le fonctionnement des institutions en général et du Congrès en particulier ; de s'engager dans une démarche citoyenne ; de faire émerger des problématiques qui intéressent la jeunesse.

▪ **Un Congrès des jeunes, comment ?**

Concrètement, ces Conseillers, issus de tous les établissements scolaires du public et du privé des 3 provinces, s'engagent sur l'amélioration de la condition des jeunes Calédoniens. Ils travaillent en commission puis en séance plénière à la formulation de propositions ou de vœux qui sont ensuite adressés aux institutions et collectivités locales.

Les élèves retenus pour le mandat de Conseiller de la jeunesse calédonienne sont choisis parmi les délégués de classes et les représentants des élèves de chaque établissement au sein des instances représentatives, comme le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) pour le Vice-Rectorat par exemple.

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc